



Grand Ouest
Allée Rivière
24100 BERGERAC
Eveline Barral, Secrétaire régionale Intérim
eve-line9.barral@wanadoo.fr
06 21 15 50 55

Veille handicap Avril 2008

- Personnalisation des plans de compensation
- Centre national d'orientation des appels d'urgence des personnes déficientes auditives
- Collectif « Ni pauvre, ni soumis » Suite...
- De la communication préverbale à la communication linguistique chez l'enfant déficient auditif.
- CAT - ESAT – Entreprises adaptées : Inquiétudes...
- Observatoire National sur la Formation, la Recherche et l'Innovation sur le Handicap

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) proposent des pistes pour une réelle personnalisation des plans de compensation

Outil de l'amélioration du fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), l'étude sur les Plans personnalisés de compensation (PPC) est un élément essentiel du dispositif introduit par la loi handicap du 11/02/2005.

Cette étude cherche à concilier deux ambitions a priori contradictoires : la personnalisation du traitement et des réponses, et l'égalité de traitement entre tous.

Le périmètre de l'étude, réalisée sur 11 départements, s'est recentré sur l'élaboration des Plans de compensation dans le cadre d'une demande de prestation de compensation, plutôt que sur la prise en compte de l'accompagnement de la personne dans l'expression de son projet en fonction des contraintes de l'offre et des articulations entre équipes pluri disciplinaires et Commissions des Droits et de l'Autonomie.

« L'ampleur et la complexité de la dite réforme (louable par ailleurs sur le fond), les délais pour la mettre en œuvre, les disparités des offres régionales constituent autant de freins à la mise en pratique de ces plans de compensation, » ... et réclament une vigilance accrue « quant aux dérives technocratiques pour privilégier le sens et la valeur sur l'outil et le dispositif », www.cnsa.fr

(Sources : ASH Magazine N°2554 du 18/04/2008)

Centre national d'orientation des appels d'urgence des personnes déficientes auditives

Le décret (N°2008-346 du 14/04/08 JO du 16/04) créant le Centre national d'orientation des appels d'urgence des personnes déficientes auditives est paru pour en prévoir les modalités d'accès. Il entrera en vigueur le 01/01/2010.

Quel que soit le moyen de communication téléphonique ou informatique utilisé, le décret prévoit un décodage simultané ; le centre sera doté d'un numéro d'appel téléphonique unique et gratuit. Les missions de ce centre seront assurées pour le compte de l'Etat par un établissement de santé, siège d'un service d'aide médicale d'urgence, (centre 15) disposant d'une unité d'accueil et de soins en langue des signes française.

(Sources : ASH Magazine N°2555 du 25/04/2008)

5% pour l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) en 2008 : « le compte n'y est pas » pour le collectif Ni pauvre, ni soumis.

35 000 personnes dans la rue, le 29/03/08, 100 associations nationales représentées qui attendent des réponses concrètes ; L'augmentation de l'AAH de 1,1% au 1^{er} janvier 2008, complétée par les 5% promis par le président de la République à Tarbes le 25 mars pour 2008 est considéré par le collectif comme partiel et insuffisant.

Les demandes du collectif :

Pour 2009, de créer un revenu d'existence égal au montant du SMIC brut, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie, quel que soit leur âge. Permettre un cumul de ce revenu de remplacement avec un revenu professionnel, selon le principe du RSA.

Dès 2008, revaloriser de 5% toutes les allocations et pensions (pas seulement l'AAH) ; permettre que toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante aient accès au montant de la Garantie des Ressources des Personnes Handicapées (c'est-à-dire 800€). Ouvrir le bénéfice de la CMU à toutes les personnes en dessous du seuil de la pauvreté (soit 817€ et non abaissé à 606€ aujourd'hui) et supprimer l'accès aux franchises médicales.

(Sources : ASH N° 2551 du 28/03/08 et www.aides.org)

Journée d'étude à AMIENS (80 000) le 23 mai.

Cette journée organisée par l'Equipe du CLEA (Cognition, langage, émotion, acquisitions) de l'Université de Picardie Jules Vernes aura pour thème : « De la communication préverbale à la communication linguistique chez l'enfant déficient auditif ». Inscriptions, renseignements : aureliehugonet@orange.fr, vanessa.sauvage@neuf.fr

(Sources : CTNERHI N° 15 du 14/04/08)

CAT ou ESAT ? Le travail protégé en milieu ouvert, ainsi que les inquiétudes des entreprises adaptées.

Paru dans le périodique « Réadaptation » 2008, auteurs multiples, dont R. Devoldère et l'UNAPEI.

Outre le fait que le terme CAT a enfin acquis une notoriété, les auteurs s'inquiètent « du danger de faire glisser en douceur, la notion d'établissement vers la notion d'entreprise. Article suivi par un recensement des différents CAT qui fonctionnent en milieu ouvert ou qui sont mis à disposition des entreprises ordinaires.

(Sources : CTNERHI du 14/04/08 N° 15)

Question au Sénat sur l'inquiétude des entreprises adaptées (UNEA) dont la subvention d'aide à la structure ou d'aide au poste, dans le budget 2008, a été réduite de 12% et sur la création d'un indicateur « effet de levier de la subvention » sur leur chiffre d'affaires.

Réponse de la Secrétaire d'Etat à la solidarité : des aides spécifiques de l'Etat (80% du SMIC brut pour les salariés à efficience réduite en plus de l'aide structurelle), sont prévues pour financer 19 625 postes (supérieures aux aides au poste réalisées en 2007). En tout, la subvention est prévue à hauteur de 42 M€.

(Sources : www.senat.fr publiée dans le JO du 27/12/07 P2358)

Autre document concernant l'avenir du travail protégé : « les ESAT dans le dispositif d'emploi des personnes handicapées » par ZRIBI et CLERC Rennes Ed° EHESP 2008 qui essaient de répondre aux questions suivantes et apporter des exemples originaux pour illustrer la réflexion :

Aujourd'hui 100 000 places en ESAT ; Répondent-ils aux attentes des personnes handicapées ? Favorisent-ils l'intégration et les choix de vie ? Entreprises spécialisées ou structures d'actions sociales ?

(Sources : CTNERHI du 07/04/08 N° 14)

Par ailleurs l'aide aux postes n'avaient pas été versée au 20 mars 2007 à de nombreux ESAT depuis novembre 2007, alerte ANDICAT

(Sources : ASH N° 2551 du 28/03/08)

Programme de travail de l'ONFRIH 2008-2010

Encore un sigle nouveau : L'observatoire National sur la Formation, la Recherche et l'Innovation sur le Handicap, installé en avril 2007, cet observatoire chargé d'établir l'état des lieux des réalisations en matière de « handicap » pour répondre aux exigences de la loi du 11/2/05 comporte trois programmes d'action : Recherche et innovation, formation, emploi ; ce dernier thème de travail ayant été retenu pour l'année 2008

(Sources : ASH N° 2555 du 25/04/08)